



ALERTE À LA SÉCURITÉ



Alerte à la sécurité n° 0000010

Publiée le **2 février 2024** par **Paul Fowler, inspecteur en chef, Sécurité carburants**
Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

Avis de sécurité sur les foyers au gaz

Information juridique

Publié conformément à l'article 30 de la loi sur la sécurité technique ([Technical Safety Act](#))

Sommaire

- Santé Canada a publié un avis de sécurité touchant certains foyers au gaz fabriqués par CFM Inc. en raison d'un risque de défectuosité du verre.
- Les modèles concernés portent le nom Insta-flame ou Northern Flame (modèles FSDV22, FSDV30, FSDV32, D222 et D232 et leurs variantes).
- Pour en savoir davantage sur les modèles concernés et sur les mesures de sécurité à prendre, veuillez consulter le lien qui suit :

[Santé Canada avise les utilisateurs que le verre de certains foyers à gaz fabriqués par CFM Inc. peut exploser \(Majestic Fireplace\) | SGC RAS](#)

<https://recalls-rappels.canada.ca/fr/avis-rappel/sante-canada-avise-utilisateurs-que-verre-certains-foyers-gaz-fabriques-cfm-inc-peut-exploser>

- Les consommateurs doivent immédiatement cesser d'utiliser ces foyers.
- Les détaillants et les distributeurs doivent immédiatement cesser de vendre ces foyers.

Coordonnées

Direction de la sécurité – safetybranch@novascotia.ca
Travail, Compétences et Immigration
1-800-952-2687